

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

### Présents :

14 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, COMBES, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, FAUBERT, ISAIA, LARDIERE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK, VARGAS).

2 (M., Mme DASQUE, MAILHE).

### Absents :

3 M., Mmes CHAUVOT, LAGE, LEFEVRE (ont donné procuration).

La séance est ouverte à 20 h 30.

-----

**Désignation du secrétaire de séance : BAGNERIS.**

Vote : Pour 19

### **1 – Approbation du compte-rendu du 29 février 2016**

Vote : Pour 19

### **2 – Vote du Budget Primitif 2016**

Le budget est présenté par M. PUIG.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 189 180,00 €	1 419 180,00 €
Investissement	473 401,00 €	473 401,00 €

Vote : Pour : 16 - contre : 3

### **3 – Vote des subventions aux associations faugatiennes 2016**

M. le maire propose au conseil municipal les propositions de subventions ci-dessous. Les conseillers municipaux ayant une responsabilité ou étant simple membre des associations ne sont pas admis à voter.

ASSOCIATIONS FAUGATIENNES	SUBVENTION 2016	Pour	Contre	Abstention
Association de chasse	400 €	18		1
Association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADLFA)	200 €	19		
Amicale Faugatiennne tout âge	600 €	14		
Atelier du Fauga	600 €	18		
Body Karaté	400 €	18		
Club Gym détente	500 €	17		
Comité des fêtes	7 500 €	19		
Comité fêtes subv exceptionnelle	1 000 €	19		
Désir informatique faugatien	600 €	18		

Ecoles (coopératives scolaires)	3 440 €	19		
Ecoles (Noël)	900 €	19		
Fauga danse	600 €	18		
Judo club faugatien	500 €	18		
La coccinelle	400 €	18		1
La pétanque faugatienne	700 €	19		
Le pêcheur faugatien	600 €	18		
Les amis de l' Aouach	400 €	17		
Tennis club le Fauga/Saint-Hilaire	300 €	19		
Théâtre du Bac	450 €	19		
U.S.F. Football	2 700 €	19		
U.S Foot (50 ans)	1 000 €	19		
Yoga	400 €	19		
Avis du Fauga	200 €	16		
<b>TOTAL</b>	<b>24 590 €</b>			

#### 4 – Vote des trois taxes (impôts locaux)

Taxes	2014	2015	2016
TH (taxe d'habitation)	15	15	15
TFB (taxe foncière bâti)	15	15	15
TFNB (taxe foncière non bâti)	79,94	79,94	79,94
CFE (Contribution financière des entreprises)	Taxe versée à la CAM	Taxe versée à la CAM	
<b>TOTAL</b>			<b>499 613 €</b>

Vote : Pour 19

#### 5 – CAM Commission communale des Evaluations du Transfert des Charges : révision des attributions 2016

La planification des travaux de voirie des communes a conduit à proposer au conseil communautaire les modalités financières d'exercice de la compétence voirie à compter de 2016.

Le maire propose d'adopter les droits de tirage proposés par la CAM.

Communes	Droits de tirage 2016 travaux neufs	Autofinancement	Emprunt
EAUNES	49 122	100 %	0 %
FONSORBES	61 113	50 %	50 %
LE FAUGA	28 000	100 %	0 %
LABARTHE SUR LEZE	140 188	50 %	50 %
LABASTIDETTE	55 921	100 %	0 %
LAVERNOSE LACASSE	124 536	50 %	50 %
MURET	1 140 283	100 %	0 %
PINSAGUEL	150 000	100 %	0 %
PINS JUSTARET	100 000	50 %	50 %
PORTET SUR GARONNE	600 000	100 %	0 %
ROQUETTES	108 310	100 %	0 %
SAINT CLAR DE RIVIERE	50 000	100 %	0 %
SAINT HILAIRE	28 000	50 %	50 %
SAINT LYS	50 000	50 %	50 %

SAUBENS	50 000	100 %	0 %
VILLATE	22 000	100 %	0 %

La compensation pour l'année 2016 s'élève à 77 101 €.

Vote : Pour : 19

## 6 – Agglo muretain – Signature d'une convention de mise à disposition du personnel à la voirie

Le maire propose d'approuver les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signé entre la CAM et chaque commune membre concernée. Il précise que les conventions entre les communes et la CAM seront conclues pour une durée de un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Il propose d'approuver les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par la CAM aux communes des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition.

Vote : Pour : 19

## 7 – Acquisition nacelle

M. le maire informe qu'une commune n'a pas donné suite au projet collectif d'acquisition de la nacelle par 5 communes.

Il convient de retirer la délibération du 29 février 2016 et de se prononcer sur les nouvelles propositions.

M. le maire expose que les communes de Lavernose-Lacasse, Saint-Clar de Rivière, Labastidette et le Fauga ont souhaité réaliser ensemble l'acquisition d'un camion nacelle.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant le meilleur rapport qualité prix s'élève à 59 299,90 € HT soit 70 922,68 € TTC avec une option stabilisation variable de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Soit un montant total d'acquisition de 61 799,90 € HT, soit 73 922,68 € TTC. Il faut déduire la reprise de l'ancien camion nacelle d'un montant de 24 000 € TTC qui sera réparti sur les quatre communes à savoir 49 992,68 € TTC donc par commune 12 480,67 €.

A cela, il faut ajouter l'assurance du camion, la carte grise et le contrôle annuel ce qui fixe le montant pour chaque commune à 12 726,22 € TTC.

Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les quatre communes intéressées.

Il est proposé de signer la convention.

Vote pour : 19

## 8 – Vote du budget assainissement 2016

Le budget est présenté par M. PUIG.

	Dépenses	Recettes
Exploitation	216 610,00 €	216 610,00 €
Investissement	439 174,00 €	439 174,00 €

Vote : Pour : 16 - contre : 3

## Questions diverses

- La collecte des ordures ménagères est modifiée à partir de juin.
- Schéma départemental de la coopération intercommunale. Projet de fusion de la communauté de communes Axe sud, de la communauté de communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle et de la communauté d'Agglomération du Muretain.

La séance est levée à 22 h 45.